

Donner un coup de main aux poissons porte ses fruits

COURS D'EAU La politique cantonale de repoponnement, sujette à controverse, est positive selon une étude inédite en Suisse. Le contre-pied de fauna.vs est cinglant.

PAR PASCAL FAUCHERE@LENOUVELLISTE.CH

La politique actuelle de repoponnement des cours d'eau valaisans est positive. C'est ce à quoi conclut une étude de grande ampleur menée sur la truite fario par le Service cantonal de la chasse, de la pêche et de la faune, en collaboration avec la Fédération cantonale valaisanne des pêcheurs amateurs et un bureau spécialisé indépendant.

Une étude attendue sur une politique controversée

D'un coût de 25 000 francs, la recherche, inédite pour les rivières suisses, a été réalisée entre 2012 et 2016. Ses résultats étaient très attendus dans les



On a encore en Valais une qualité de l'eau qui est très intéressante."

YVON CRETENAND
BIOLOGISTE AU SERVICE CANTONAL DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

milieux de la pêche et de la protection de la nature car le bien-fondé de la démarche est controversé. Il faut savoir que chaque année en Valais, de jeunes truitelles et des truites adultes sont déversées dans certains cours d'eau pour pallier la faiblesse de reproduction naturelle de l'espèce en raison d'un environnement dégradé. Une démarche jugée coûteuse et inutile pour les milieux écologistes qui prônent en priorité la revitalisation des cours d'eau.

Afin de tester le plan de repoponnement piscicole, le canton a choisi les trois Dranses, la Na-



Sur le Trient, les gardes-pêche Max Anton, Eric Chatriant et Frank Udry prélèvent, avant de les relâcher, des reproducteurs sauvages afin d'extraire leurs semences destinées aux piscicultures valaisannes. HÉLOÏSE MARET

visence et les deux Vispa qui sont toutes soumises à des activités hydroélectriques. 900 000 truitelles ont ainsi été mar-

quées durant trois ans à l'aide d'un agent fluorescent avant d'être lâchées dans les trois bassins versants. Quelque 1300

truites pêchées dans ces eaux ont ensuite été collectées par les pêcheurs et les gardes professionnels. Les truites adultes,

versées annuellement dans les cours d'eau pour les besoins des pêcheurs, ont été exclues de l'étude. Les analyses se sont concentrées sur la part et l'efficacité de la reproduction issue du repeuplement par les truitelles par rapport à la reproduction naturelle.

Conclusions percutantes

Et les conclusions sont pour le moins percutantes. Selon l'échantillonnage, le repeuplement piscicole contribue à hauteur de plus de 30% à la reproduction naturelle alors que 70% étaient d'origine sauvage. «Ce taux de contribution du repeuplement à la reproduction est très élevé par rapport à d'autres études similaires», se réjouit Yvon Crettenand, biologiste au Service cantonal de la chasse, de la pêche et de la faune. A titre comparatif, une analyse de 2011 proposée par l'association Fauna.vs donnait des chiffres bien inférieurs.

30%

En pourcentage, la contribution du repeuplement piscicole effectué par l'homme au développement de la reproduction naturelle dans les rivières du canton.

«Les études sérieuses entreprises sur cette technique de «repeuplement» ont en effet démontré à la fois son inefficacité en termes démographiques, 0,4% arrivant à l'âge adulte, et se substituant alors à la population en place.»

De bonnes nouvelles

Les résultats montrent également que les stades de développement des alevins – menus poissons – au moment de leur lâcher dans les rivières sont pertinents. Au niveau de l'origine des individus relâchés, de grands progrès ont été réalisés depuis les années septante. Aujourd'hui, tous les poissons élevés en pisciculture qui sont mis à l'eau pour le repeuplement proviennent de géniteurs variés issus du bassin versant du Rhône. Enfin, la reproduction naturelle (70%) est qualifiée de bonne sur les trois bassins versants. «On a encore en Valais une qualité d'eau qui est très intéressante par rapport à certains endroits du Plateau suisse où les populations s'effondrent.»

Et du pain sur la planche

La mise en évidence de la reproduction naturelle effective amène deux constats. D'une part, les rivières valaisannes ne sont pas mortes, ce qui encourage le canton à poursuivre son travail dans l'amélioration des écosystèmes aquatiques. D'autre part, les 30% de reproduction induits par l'homme montrent l'étendue du travail encore à réaliser pour rendre durables ces écosystèmes.

Les planifications en matière de migrations piscicoles, de plans de charriage des eaux, de vidanges ou de débits minimaux pour les aménagements hydroélectriques sont des points cruciaux dans la renaturation des cours d'eau. «Nous sommes dans une phase de transition. Il y a beaucoup de connaissances à acquérir sur d'autres bassins versants du canton. C'est un travail de longue haleine», conclut Yvon Crettenand.

«En l'absence de données de base sur les peuplements naturels, on ne peut pas interpréter les résultats»

Depuis quelques années, Fauna.vs a alimenté le débat scientifique en critiquant le plan de repeuplement piscicole élaboré par le canton du Valais. Aujourd'hui, l'association, par la voix de Raphaël Arlettaz, professeur de biologie de la conservation à l'université de Berne, juge sévèrement le rapport publié hier. Interview.

Quel reproche à l'étude scientifique?

Elle n'est pas formellement valide, faute de design expérimental adéquat. Aucune conclusion définitive ne peut être tirée quant à l'efficacité du repoponnement avec des alevins, contrairement à ce qu'affirme l'Etat du Valais, car elle comporte une erreur de méthode assez grave. En effet, les peuplements des trois bassins-versants repoponnés ne sont pas comparés à des bassins-versants



“Aucune conclusion définitive ne peut être tirée de cette étude quant à l'efficacité du repoponnement.”

RAPHAËL ARLETTAZ
PROFESSEUR EN BIOLOGIE DE LA CONSERVATION
À L'UNIVERSITÉ DE BERNE ET MEMBRE DU COMITÉ
DE FAUNA.VS

où aucun repoponnement n'a été effectué durant le même laps de temps. Or, des sites dits «contrôle» sont une exigence pour pouvoir tirer

des conclusions à partir d'une telle expérience. Pour valider la pratique du repoponnement, il faudrait voir si les densités de truites dans les bassins-versants repoponnés sont supérieures à celles observées dans les bassins-versants non repoponnés.

Concrètement, quel biais cela pourrait-il entraîner?

On ne sait pas si les poissons lâchés provenant de pisciculture ne font finalement que se substituer aux poissons natifs qu'ils concurrenceraient, ou s'ils augmentent réellement les effectifs. Si ces lâchers s'avéraient massifs par rapport à la taille des populations naturelles, les poissons provenant de pisciculture pourraient avoir tout simplement concurrencé des natifs, en augmentant bêtement la mortalité. En effet, la truite est un poisson très

territorial. En l'absence de données de base sur les peuplements naturels, on ne peut pas interpréter les résultats portant sur la contribution au peuplement des poissons issus de lâchers.

Mais l'étude montre surtout que la contribution du repeuplement à la reproduction naturelle en Valais est nettement supérieure à ce que l'on trouve habituellement ailleurs...

Les résultats obtenus montrent surtout qu'une fraction en moyenne toujours inférieure à 50% du peuplement de truites des trois bassins-versants étudiés est issue du repoponnement. Cette fraction est certes supérieure à ce qui est observé dans d'autres études, mais les auteurs du rapport l'attribuent au régime hydrique hautement perturbé des rivières étudiées en Valais, qui sont toutes soumi-

ses aux fortes perturbations induites par le turbinage hydroélectrique: curages, dépôts, marnage, variation de la ligne d'eau... L'étude montre également que la population efficace – individus participant à la reproduction – des trois bassins-versants étudiés est composée en très grande majorité de truites natives et non de truites lâchées. Et les conséquences génétiques et sanitaires du repoponnement ne sont pas du tout prises en compte dans cette étude. Or ces risques sont si importants que le «repeuplement» ne peut représenter qu'un pis-aller de l'avis même des auteurs du rapport. Vu les sommes engagées dans ces mesures de repoponnement – plusieurs centaines de milliers de francs par an – se pose la question du bien-fondé de cette pratique du point de vue économique. **PF**